

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Comité de la Caisse des Ecoles de TREDREZ-LOCQUEMEAU

Séance du 4 septembre 2025

Date de la convocation : 28/08/2025
Nombre de membres afférents au comité : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 5
Date d'affichage : 09/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre 2025 à 18h30,
Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de **TREDREZ-LOCQUEMEAU**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE, Président de la Caisse des Ecoles,

Etaient présents : LE JEUNE Joël, LE BON Mariannick, BUREAU Elise, L'HEVEDER Erwann, LE HOUEROU Pierre,

Absents excusés : L'ESCOF Jean-Paul, LE JEUNE Enora, FAYOL Eugénie, THOMAS Lucie,

Secrétaire de séance : Mariannick LEBON

DELIBERATION N° 2 : TARIFS GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- augmente de 1 % par rapport à l'an dernier les tarifs, et fixe ainsi qu'il suit, les tarifs et les quotients de la garderie, dont une tranche supplémentaire inférieur ou égal à 599 avec un taux horaire à 0.87 €/heure comme prévu par la CAF avec un tarif du soir incluant le goûter, **à compter du 01^{er} septembre 2025**

	Matin	Soir :	Journée :
- Quotient familial <= 599	1,24 €	2.18 €	3.41 €
- Quotient familial 600 < 937	1,57 €	2,38 €	3,41 €
- Quotient familial de 938 à 1 767	1.96 €	3.01 €	3.69 €
- Quotient familial > 1 768	2.34 €	3,57 €	4.45 €

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant

Joël LE JEUNE, Président

CAISSE DES ECOLES
22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU



*Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 09/09/2025*